BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

75 | 01
JANVIER 2020

SOMMAIRE

ÉTUDES ET TRAVAUX

2 **Georges GAUTIER, Dominique HOLLARD**
Un *nummus* inédit de Licinius à effigie jovienne pour l'émission de réouverture de Lyon

7 **Kévin CHARRIER**
Découverte fortuite d'un *solidus* de Valentinien II à Autun-*Augustodunum*

12 **Jean-Pierre GARNIER**
Le petit blanc au soleil de Louis XI « oublié » de l'atelier Saint-Lô

16 **Christian CHARLET**
Les émissions de la pièce de XXX sols d'argent aux deux bustes de Château-Regnault, millésime 1614

SOCIÉTÉ

21 Compte rendu de la séance du 11 janvier 2020

PROCHAINES SÉANCES

SAMEDI 01 FÉVRIER 2020 - 14h00 - Quadrilatère Richelieu - BnF
SAMEDI 07 MARS 2020 - 13h30 - INHA (Assemblée générale)
SAMEDI 04 AVRIL 2020 - 14h00 - Quadrilatère Richelieu - BnF

ÉTUDES ET TRAVAUX

Georges GAUTIER*, Dominique HOLLARD**

Un *nummus* inédit de Licinius à effigie jovienne pour l'émission de réouverture de Lyon

La réouverture de la *moneta* impériale de Lyon au milieu du règne de Constantin après quelques années de fermeture, s'est concrétisée par la frappe de deux émissions monétaires successives, singulières par leurs marques de signature. Ces séries actent la mise en œuvre de la réforme monétaire. Celle-ci n'a pas introduit de modification du poids du *nummus* (toujours taillé au 1/96e de la livre romaine, soit environ 3,38 g théoriques, en réalité un peu moins du fait de la tolérance en vigueur) mais, apparemment, la valeur nominale de l'espèce courante a été modifiée, son taux d'argent renforcé et la monnaie de cuivre argenté sera désormais appelé à remplacer le denier comme unité de compte[1].

Dans les ateliers les plus occidentaux et septentrionaux placés sous le contrôle de Constantin (Londres, Trèves, Lyon, Arles, Ticinum et Siscia), mais pas dans les autres *monetae* de son domaine (Rome, Aquilée et Thessalonique), la réforme se matérialise alors par l'adoption d'un revers monétaire associant la légende VICTORIAE LAETAE PRINC PERP à l'image de deux victoires se faisant face et tenant un bouclier posé sur un autel, bouclier sur lequel est inscrit VOT/P R qui vient terminer la légende[2]. Dans ce contexte, l'atelier de Lyon se singularise en remplaçant sa signature habituelle faite de lettres inscrites à l'exergue, par l'image de deux captifs assis et entravés se tournant le dos. Dans un second temps, les initiales P-L viennent encadrer ce différent spectaculaire dont le sens reste à déterminer[3].

Cette première frappe lyonnaise après la réouverture est attestée à ce jour aux noms de quatre corégents : Constantin naturellement, mais aussi ses deux fils Crispus et Constantin II, ainsi que Licinius avec lequel le souverain d'Occident est encore à cette date contraint de partager l'Empire. En revanche, on n'a pas encore retrouvé d'exemplaires au nom de Licinius II, le jeune fils de l'Auguste oriental, élevé

* Ancien président de la SFN.
** Département des Monnaies médailles et antiques de la BnF, dominique.hollard@bnf.fr

1. Bastien 1982a, p. 8, 29, 63-67, 84-85 ; Depeyrot 1992, p. 53-54.
2. Cette légende admet deux traduction possibles en l'absence du développement de PRINC et de PERP : *Victoriae laetae princ(ipis) perp(etuae) uot(a) P(opuli) R(omani)*, « À la victoire heureuse et perpétuelle du Prince, les vœux du peuple romain » ; ou bien *Victoriae laetae princ(ipis) perp(etui) uot(a) P(opuli) R(omani)*, « À la victoire heureuse du Prince perpétuel, les vœux du peuple romain ». Cette seconde lecture est la plus plausible du fait que le revers a été introduit en 313, sur un médaillon de Trèves ; sous la variante VICTORIAE LAETAE PRINCIPIS PERPETVI VOTIS P R : *RIC* VII, p. 181, no 208 (daté de 318-319), Bastien 1982, p. 29.
3. Seul l'atelier d'Arles, dont on connait le lien avec la dynastie constantinienne (Hollard, López Sánchez 2014, p. 121-143 : 6. Arles, la Constantinople gauloise [328-363]), fait écho à ce choix en mettant à l'exergue de ses monnaies en 318, un seul captif entravé (selon les cas tourné à gauche ou à droite), entre les lettres P-A. Mais ce choix ne concerne, dans la cité rhodanienne, que les types frappés antérieurement à la réforme (*Principia iuuentutis*, *Soli inuicto comiti*, *Claritas reipub*) : *RIC* VII, Arles, p. 253, nos 179-184.

au Césarat le 1er mars 317 à Serdica, en même temps que les fils de Constantin[4]. Cette série renoue, après deux années de fermeture de la *moneta* de Lyon, avec la fécondité iconographique particulièrement conséquente dont faisait preuve l'atelier du Confluent au cours de ses dernières productions, en 315-316, en particulier sur les émissions marquées T/F//PLG et TF/*//PLG.

Un *nummus* récemment entré dans les fonds de la BnF sous le numéro d'inventaire 2019.09 nous fait connaître, dans cette émission, un nouveau type d'effigie monétaire de Licinius dont il apparaît qu'il figure également sur deux autres exemplaires passés dans des ventes numismatiques de la dernière décennie. C'est ce petit dossier que nous souhaitons présenter ici.

La monnaie du Cabinet des Médailles présente la description suivante :

D/ IMP LICI-NIVS AVG, buste lauré, drapé et cuirassé de Licinius à gauche tenant un sceptre posé sur l'épaule de la main gauche et un foudre de la main droite.

R/ VICTORIAE LAETAE PRINC PERP : deux Victoires se faisant face, tenant un bouclier posé sur un autel circulaire. Sur le bouclier est inscrit VOT/ P R. À l'exergue, deux captifs entravés se tournant le dos.

2,93 g ; 19-17 mm ; 11 h (figure 1).

Un second exemplaire a figuré dans la vente 22 de la maison Pegasi numismatics du 20/04/2010 sous le no 596 (figure 2 – 3,26 g ; 6 h), il est désormais conservé dans une collection particulière. Enfin, un troisième est passé dans une vente électronique de la maison Ibercoins en avril 2019[5]. On constate que ces trois *nummi* sont issus d'un unique coin de droit, alors que le revers de l'exemplaire de la BnF a été frappé par un outil différent de celui qui a servi pour les deux autres monnaies.

On doit noter que le style de ce buste est un peu relâché, d'un niveau de gravure inférieur à celui des effigies de Licinius réalisées à ce moment par d'autres ateliers. Cette particularité, loin d'être isolée, s'inscrit parfaitement dans le constat établi par Pierre Bastien : « La qualité des portraits qui distinguait le monnayage tétrarchique et celui du début du règne de Constantin à l'atelier de Lyon, s'abaisse après 318. Les bustes avec attributs sont toujours nombreux mais souvent plus négligemment traités »[6].

Mais l'intérêt majeur de l'effigie commune à ces trois monnaies est d'être inédite à Lyon et de correspondre à une variante d'un buste apparu quelques années auparavant à Trèves, précisément pour Licinius. En effet, l'exemplaire d'Ibercoins permet d'identifier sans aucun doute l'objet tenu à main droite par l'empereur à un foudre, attribut jovien par excellence, ce qui convient particulièrement au successeur de Galère, lui-même héritier du jupitérien Dioclétien.

C'est précisément en tenant un foudre de la main droite (figures 4-5) que Licinius est figuré sur la singulière série d'*argentei* en alliage d'argent produite pour lui, Constantin et Maximin Daia, par la *moneta* trévire en 313. Cette émission hors normes a fait l'objet d'une étude spécifique de Pierre Bastien. Le savant y souligne sa double particularité : chacun des trois souverains y est représenté par un buste spécifique, de même qu'il lui est attribué un revers propre. Or, le buste de Licinius est précisément

4. Pohlsander 2004, p. 41.
5. Vente en ligne 27 du 3 avril 2019, no 328 (3,28 g).
6. Bastien 1982a, p. 8.

(× 2)

Figure 1

Figure 2

Figure 3

(× 2)

Figure 4 (× 2)

Figure 5 (× 2)

Figure 6 (× 2)

remarquable par le foudre que l'empereur oriental tient de la dextre, un fait exceptionnel comme le souligne le même auteur : « Licinius, qui dans le système tétrarchique était un jovien, est ici assimilé à Jupiter. Il tient notamment le foudre en main, fait exceptionnel sur les bustes du monnayage impérial (...) aucun des Tétrarques joviens ne s'était fait représenter en Jupiter sur un droit monétaire. À notre connaissance, Licinius en 313 et sur les *nummi* du même type de 318, est le seul empereur qui ait eu ce privilège »[7]. Cette glorification jovienne de l'empereur oriental est renforcée par le revers qui le montre, en Jupiter, tenant le foudre et le sceptre sur le dos d'un aigle (figure 4).

On notera cependant que P. Bastien n'a retenu dans sa codification des bustes que la version associant le foudre à la lance (figure 4)[8] à laquelle il attribue le code F_{20}* alors que, dès 313, une partie des exemplaires porte bien un sceptre en lieu et place de l'arme de jet (figure 5)[9]. Il convient d'intégrer cette variante au buste F_{20}*.

C'est donc un buste créé à Trèves « sur mesure » pour Licinius, que nous retrouvons à Lyon dans l'émission aux captifs à l'exergue. Le fait est d'autant moins surprenant que le revers VICTORIA LAETAE PRINC PERP, désormais utilisé pour tous les souverains, est précisément celui qui a été créé à l'atelier mosellan en 313 pour le seul Constantin (figure 6)[10], ce qui confirme que des modèles trévires ont pu aussi inspirer les bustes à attributs lyonnais.

Cette effigie jovienne, auquel il convient d'ajouter les nouveaux exemplaires de types déjà connus passés dans des ventes numismatiques ces dernières années[11], permet d'actualiser le tableau de l'émission aux captifs (voir figure 7). On constate que la ventilation entre corégents relevée par Bastien n'a guère connu d'évolution. Constantin l'emporte toujours avec 35,3 % des monnaies retrouvées, suivi par ses fils (Crispus : 24,5 % et Constantin II : 21,6 %), Licinius fermant la marche avec 18,6 %. Les bustes sans attributs, qu'ils soient laurés (drapés et cuirassés ou simplement cuirassés) ou casqués, constituent l'écrasante majorité des exemplaires attestés (92,2 %), marginalisant les effigies à attributs militaires (sceptre, bouclier, haste, globe et globe nicéphore), ce qui rend d'autant plus remarquable le buste au foudre publié ici[12].

7. Bastien 1982b, p. 274.
8. Bastien 1993, p. 706. Cf. *RIC* VI, p. 224, nº 825. Exemplaire de la vente Hess-Divo AG nº 321, 25/10/2012, nº 301.
9. *RIC* VI, p. 224, nº 825. Exemplaire de la vente Hess-Divo AG nº 324, 23/10/2013, nº 93.
10. *RIC* VII, p. 181, nº 208A. Exemplaire de la vente Hess-Divo AG nº 321, 25/10/2012, nº 304.
11. Il a été possible d'ajouter au décompte de Bastien 1993, p. 31 (84 ex.) pas moins de 18 nouveaux *nummi* pour cette émission qui reste rare.
12. Un point reste incertain concernant l'émission aux captifs : sa datation qui a fait l'objet d'une appréciation divergente. Patrick Bruun, dans le volume du *RIC* VII paru en 1966, situe l'apparition du numéraire réformée en 318 ou 319, selon les ateliers. Il assigne pourtant l'émission lyonnaise aux captifs à 319 voire à 320 et repousse à cette dernière année, la série suivante comportant l'adjonction des lettres P-L (*RIC* VII, Arles, p. 126-128). Lawrence Cope, en 1972, attribue la frappe de l'ensemble des monnaies réformées à l'année 319 (Cope 1972, p. 39). Une position contestée par Pierre Bastien qui ne trouve aucune raison de différer l'émission lyonnaise de réouverture à 319 ou même 320, affirmant : « À Londres comme à Arles rien ne s'oppose à la chronologie de 318 (...) et en ce qui concerne l'atelier de Lyon, on comprendrait mal que sa réouverture, en vue de la frappe du nouveau monnayage, n'ait eu lieu qu'en 319. La première émission des *Victoriae laetae* à Lyon date donc très probablement de 318 comme dans les autres ateliers » (Bastien 1982a, p. 30). En l'absence d'une preuve dirimante, il nous semble que la position de P. Bastien est néanmoins, de loin, la plus plausible.

Titulatures	Bustes											Total
	A^*	A_2^*	B^*	C_6^*	C^*	D_2^*	D^*_6	E_4^*	F_6^*	F_{20}^*	I_1^*	
IMP CONSTANTINVS MAX AVG				1								1
CONSTANTINVS P AVG					5							5
CONSTANTINVS AVG					28	1					1	30
IMP LICINIVS P AVG			2									2
IMP LICINIVS AVG			13						1	3		17
D N CRISPO NOB CAES	11		12				1	1				25
D N CONSTANTINO IVN NOB C	1	21										22
Total	12	21	27	1	33	1	1	1	1	3	1	102

Figure 7 - Structure de l'émission lyonnaise aux captifs de 318.

Codes des bustes impériaux (d'après BASTIEN 1993, p. 699-713)

A^* buste lauré à droite, avec cuirasse et *paludamentum*, vu de trois quarts en avant.
A_2^* buste lauré à droite, avec cuirasse et *paludamentum*, vu de trois quarts en arrière.
B^* buste lauré à droite, avec cuirasse (ou cuirasse et petit pan de *paludamentum*), vu de trois quarts en avant.
C^* buste à droite avec cuirasse ou cuirasse et *paludamentum* et casque lauré.
C_6^* buste à droite avec cuirasse et casque non lauré.
D_2^* buste à gauche, avec cuirasse, sceptre sur l'épaule droite et casque lauré ou non lauré.
D_6^* buste à gauche, avec cuirasse, casque lauré ou non lauré, tenant un globe.
E_4^* buste à droite avec cuirasse, casque lauré ou non lauré, sceptre sur l'épaule droite et bouclier sur l'épaule gauche.
F_6^* buste lauré à droite, avec cuirasse, sceptre ou haste sur l'épaule droite et bouclier sur l'épaule gauche.
F_{20}^* buste lauré à gauche, avec cuirasse et *paludamentum*, tenant un foudre dans la main droite et une haste ou un sceptre sur l'épaule gauche.
I_1^* buste cuirassé à droite, avec casque, tenant un globe nicéphore.

Bibliographie

BASTIEN 1982a : P. BASTIEN, *Le monnayage de l'atelier de Lyon. De la réouverture de l'atelier en 318 à la mort de Constantin (318-337)*, Wetteren, 1982.

BASTIEN 1982b : P. BASTIEN, L'émission de monnaies de billon de Trèves au début de 313, *Numismatica e Antichita Classiche*, IX, 1982, p. 271-277.

BASTIEN 1993 : P. BASTIEN, *Le buste monétaire des empereurs romains. II*, Wetteren, 1993.

COPE 1972 : L. COPE, The metallurgical analysis of Roman imperial silver and *aes* coinage, dans, *Methods of chemical and metallurgical investigation of ancient coinage*, E.T. HALL, D.M METCALF, London, 1972, p. 3-47.

DEPEYROT 1992 : G. DEPEYROT, Le système monétaire de Dioclétien à la fin de l'Empire romain, *RBN*, CXXXVIII, 1992, p. 33-106.

HOLLARD, LÓPEZ SÁNCHEZ 2014 : D. HOLLARD, F. LÓPEZ SÁNCHEZ, *Le Chrisme et le Phénix. Images monétaires et mutations idéologiques au IVe siècle*, Bordeaux, 2014 (*Scripta Antiqua*, 63).

POHLSANDER 2004 : H.A. POHLSANDER, *The Emperor Constantine*, London / New York, 2004 (2e éd.).

Kévin CHARRIER*

Découverte fortuite d'un *solidus* de Valentinien II à Autun-*Augustodunum*

Si le répertoire des monnaies en or isolées est bien documenté grâce aux travaux de X. Loriot et J.-P. Callu[1], il nécessite cependant d'être mis à jour en raison de découvertes plus récentes. L'objet de cette note est de présenter la découverte fortuite, le 20 Août 2018, par M. Couturier, d'un *solidus* de Valentinien II à Autun. Les conditions de sécheresse de l'été 2018 ayant rendu le niveau de l'Arroux très bas, elles ont permis la mise au jour de la monnaie dans un banc de sable, sur la rive gauche du cours d'eau, à une vingtaine de mètres à l'Est du pont qui franchit la rivière en aval de la porte. Le contexte précis de la découverte n'est pas connu puisqu'aucun vestige n'a été détecté à proximité. Notons enfin que la monnaie a été retrouvée légèrement pliée et qu'elle fut ensuite dépliée par une tierce personne avant son étude. Un léger tréflage est également visible au revers. Elle est désormais conservée au musée Rolin à Autun sous le numéro d'inventaire 2019.1.1. La monnaie en question est un *solidus* de Valentinien II frappé à Trèves entre 378 et 383 (figure 1).

D/ DN VALENTINIANVS IVN P F AVG, buste de Valentinien II drapé et coiffé d'un diadème de perles.
R/ VICTOR-IA AVGG // TROBT, Valentinien II et Gratien de face, assis sur un double trône, un même globe dans la main ; une Victoire se tient derrière eux et une palme se trouve à leurs pieds.
4,44 g ; 21,47 mm ; 6 h.

Figure 1 - *Solidus* de Valentinien II trouvé à Autun (agrandissement × 1,5).

Elle peut ainsi être rattachée au n° *RIC* IX, 49 c. Ce type, au sein du monnayage d'or de la 2e moitié du IVe siècle, est relativement abondant et sera frappé de 367 à 392.

Bien que le micro-contexte de la découverte nous fasse défaut, nous pouvons nous interroger sur son macro-contexte. Concernant le chef-lieu de la cité des Éduens (Autun-*Augustodunum*), un article publié en 2011[2] par O. Lempereur, St. Martin et St. Alix a fait le point sur les découvertes de monnaies d'or. Voici les tableaux que l'on peut dresser d'après cet article[3] (figures 2-3).

* Doctorant à l'EPHE, UMR 8210 ANHIMA ; kevin.charrier20@gmail.com
1. Callu, Loriot 1990 ; Bland, Loriot 2010 ; Loriot 2013.
2. Lempereur *et al.* 2011.
3. Bibliographie non exhaustive.

Date / Lieu de découverte	Dénom.	Effigies	Bibliographie
1614 / Rue Gaston-Joliet	3 *aurei*	Philippe ; Gallien ; Élagabal	CAG 71/1, nº 931, p. 196
1857 / Boulevard Mazagran	52 ou 57 *aurei*	Néron ; Vespasien ; Trajan ; Hadrien ; Antonin ; Marc-Aurèle	Blanchet 1900, nº 291, p. 173 ; Loriot 1977, nº 4, p. 205
Avant 1881 / Caserne	9 *aurei*	Vespasien ; Trajan ; Hadrien ; Faustine I	Loriot 1977, nº 5, p. 205 ; CAG 71/1, nº 898, p. 194
1889 / Inconnu	Au moins 2 multiples	Gallien et Constantin	Blanchet 1900, nº 292, p. 173 ; Loriot 1977, nº 6, p. 205 ; Callu, Loriot 1990, nº 599, p. 269
Avant 1844 / Inconnu	3 *aurei*	Salonine (Gallien) ; Postume et Victorin	Callu, Loriot 1990, nº 1a (matériel non retenu), p. 272

Figure 2 - Monnaies d'or découvertes en contexte de dépôt à Autun.

On notera d'emblée que plusieurs monnaies ont été retrouvées dans des secteurs très proches de l'Arroux. Cette mise en série illustre à la fois la thésaurisation de ce type de monnayage ainsi que l'éventuelle perte de ces monnaies de forte valeur. Mais il convient de rester prudent quant à l'interprétation des trouvailles de monnaies d'or. En effet, comme l'a rappelé X. Loriot[4] : « il est extrêmement rare que nous puissions connaître l'identité nominale d'un propriétaire d'*aurei* ». L'auteur signale que ce type de monnaie a pu circuler dans des couches élevées de la société (notables, sénateurs...) mais il a également remarqué la forte présence de ces monnaies dans les camps militaires ou encore dans les quartiers artisanaux impliquant finalement d'autres couches de la société. En revanche, le *solidus* étant la dénomination la plus forte du système tardo-antique, il devait être employé dans des conditions d'échange et d'utilisation éloignées de la circulation plus classique des petites monnaies en alliage cuivreux. En l'absence de monnayage d'argent pour faire le lien entre les dénominations les plus fortes et les plus faibles, ces deux dernières n'ont probablement pas circulé dans les mêmes contextes. Enfin, ces monnaies ont pu être utilisées comme cadeaux distribués lors des *donativa*, comme offrandes ou encore dans des contextes funéraires. L'interprétation qui pourrait se rapprocher le plus de notre cas d'étude serait celle d'un dépôt de gué. Malheureusement aucun contexte archéologique fiable ni aucune autre monnaie ne permettent d'aller en ce sens. Il doit donc s'agir d'une simple perte. Les monnaies d'or isolées de Valentinien II mises au jour dans le territoire français actuel sont bien répertoriées, comme l'attestent le tableau (figure 4) et la carte (figure 5). Le faible nombre de monnaies n'autorise pas d'interprétation particulière mais simplement l'observation du fait que ces monnaies ont circulé aux quatre coins du territoire, à l'extrême nord, sur les côtes méditerranéenne et atlantique et à proximité du Rhin. Cela confirme que la circulation monétaire et la diffusion de l'or au IVe siècle sont importantes puisque ce siècle représente environ 20,5 % des trouvailles[5]. C'est d'ailleurs la fin de ce siècle qui demeure la plus faste en matière de découverte de monnaies d'or[6].

4. Loriot 2003, p. 58.
5. Callu, Loriot 1990, p. 86. Ce chiffre a dû légèrement varié depuis les nouvelles trouvailles.
6. Callu, Loriot 1990, p. 111.

Date / Lieu de découverte	Dénom.	Effigie [dates]	Bibliographie
1895 Jardin du Grand-Séminaire	*Aureus*	Auguste [15 av.-13 av.]	*RIC* I², 166a (Lyon) ; Callu, Loriot 1990, nº 577, p. 266 ; CAG 71/1, nº 900, p. 194
1876 Près du Pont d'Arroux	*Aureus*	Caligula [37-41]	*RIC* I², 19 (Lyon) ; Callu, Loriot 1990, nº 579, p. 267 ; CAG 71/1, nº 901, p. 194
1842 Bois Saint-Jean ?	*Aureus*	Caligula [39-40]	*RIC* I², 21 (Lyon) ; Callu, Loriot 1990, nº 580, p. 267 ; CAG 71/1, nº 902, p. 194
Avant 1848 rives de l'Arroux	*Aureus*	Caligula [37-38]	*RIC* I², 11 (Lyon) ; Callu, Loriot 1990, nº 581, p. 267 ; CAG 71/1, nº 903, p. 194
2017 Temple de Janus	*Aureus* fourré	Vespasien [73]	Postérieur à Callu, Loriot 1990
Vers 1940 Promenade des marbres	*Aureus*	Trajan [116-117]	*RIC* II, 366 var. ou 367? (Rome) ; Callu, Loriot 1990, nº 588, p. 268 ; CAG 71/1, nº 904, p. 194
Avant 1898 Proche du théâtre romain	*Aureus*	Trajan [98-117]	Callu, Loriot 1990, nº 589, p. 268 ; CAG 71/1, nº 905, p. 194
2010 Faubourg d'Arroux[7]	*Aureus*	Sabine (Hadrien) [128-134]	*RIC* II, 398-399 var. (Rome) ; Postérieur à Callu, Loriot 1990
1899 Près de la porte d'Arroux	*Aureus*	Faustine I divinisé (Antonin) [141-145]	*RIC* III 357 ou 365 (Rome) ; Callu, Loriot 1990, nº 591, p. 268 ; CAG 71/1, nº 906, p. 194
Vers 1869 Gare	*Aureus* serti dans un pendentif	Septime Sévère [196-197]	*RIC* IV-1 96b var. (Rome) ; Callu, Loriot 1990, nº 594, p. 269
1843 Près de Saint-Symphorien	*Aureus*	Septime Sévère [202]	*RIC* IV-1, 181c (Rome) ; Callu, Loriot 1990, nº 595, p. 269
1890 Près du Bd Mazagran	*Aureus*	Élagabal [222]	*RIC* IV-2, 61 (Rome) ; Callu, Loriot 1990, nº 596, p. 269 ; CAG 71/1, nº 907 (et 899 ?), p. 194
1898 Inconnu	*Aureus*	Salonine (Gallien) [257-258]	*RIC* V-1, 56 (Milan) ; Callu, Loriot 1990, nº 598, p. 269 ; CAG 71/1, nº 908, p. 194
Avant 1909 Inconnu	*Aureus* serti dans une bague en or	Postume [253]	Schulte 1983, 55 (Cologne) ; Callu, Loriot 1990, nº 600, p. 270
Début XXe siècle Inconnu	*Aureus*	Postume	Elmer 1974, 393 (Cologne) ; Callu, Loriot 1990, nº 601, p. 270 ; CAG 71/1, nº 909, p. 194
Avant 1911 Rives de l'Arroux	*Aureus*	Dioclétien	*RIC* V-2, 320 (Antioche) ; Callu, Loriot 1990, nº 606, p. 271 ; CAG 71/1, nº 910, p. 195
Vers 1914 Inconnu	*Aureus*	Maximien	*RIC* V-2, 343 var. (Lyon) ; Callu, Loriot 1990, nº 609, p. 271 ; CAG 71/1, nº 911, p. 195
1911 Inconnu	*Solidus* (semble avoir eu une bélière)	Constantin	*RIC* VII, 105 (Ticinum) ; Callu, Loriot 1990, nº 610, p. 271 ; CAG 71/1, nº 912, p. 195
2018 Arroux	*Solidus*	Valentinien II	*RIC* IX, 49 c2 (Trèves) ; Postérieur à Callu, Loriot 1990
Vers 1833 Derrière la Maison Duvault	Inconnue	Valentinien III	Callu, Loriot 1990, nº 615, p. 272 ; CAG 71/1, nº 913, p. 195

Figure 3 - Monnaies d'or isolées découvertes à Autun.

7. Lempereur *et al.* 2011, p. 276-277, 282 fig.1a ; Loriot 2013, nº 114 (589 bis).

Commune	Dénom.	Atelier	Bibliographie
Avignonet-Lauragais (31)	*Solidus* (3,87 g)	Trèves	*RIC* IX, 39e ; Loriot 2013, nº 11, p. 264
Villeneuve-lès-Maguelone (34)	*Semis* (2,24 g)	Milan	Loriot 2013, nº 18, p. 265
Canet-Roussillon (66)	*Solidus*	Milan	*RIC* IX, 5e ; Callu, Loriot 1990, nº 77, p. 165
Échillais (17)	« Monnaie d'or »		Callu, Loriot 1990, nº 342, p. 222
Arnéguy (64)	*Solidus*	Trèves	*RIC* IX, 39e ou 49c ; Callu, Loriot 1990, nº 415, p. 236
Mauléon (ou environs) (79)	*Solidus*		Loriot 2013, nº 86, p. 276
Migné-Auxances (86)	*Solidus*	Trèves	*RIC* IX, 39e ou 49c ; Loriot 2013, nº 93, p. 277
Noirétable (42)	*Tremissis*	Milan	*RIC* IX, 23a ; Callu, Loriot 1990, nº 527, p. 257
Taluyers (69)	*Solidus*	Milan	*RIC* IX, 5b ou 8a ; Callu, Loriot 1990, nº 576, p. 265
Souzy-la-Briche (91)	« *Aureus* »		Callu, Loriot 1990, nº 662, p. 285
Tinténiac (35)	« Monnaie d'or »		Callu, Loriot 1990, nº 829, p. 319
Vay (44)	*Solidus*	Sirmium	*RIC* IX, 9b ; Callu, Loriot 1990, nº 858, p. 325
Boviolles (55)	*Solidus*	Trèves	*RIC* IX, 39e ou 49c ; Callu, Loriot 1990, nº 1095, p. 373
Ottrott (67)	*Solidus* (serti dans une fibule d'or)		Callu, Loriot 1990, nº 1137, p. 381
St-Martin-Longueau (60)	« Monnaie d'or »		Callu, Loriot 1990, nº 1425, p. 434
Boulogne-sur-Mer (62)	*Solidus*	Milan	*RIC* IX, 5e ; Callu, Loriot 1990, nº 1464, p. 441
Ribemont-sur-Ancre (80)	*Solidus*	Trèves	*RIC* IX, 39e ou 49c ; Callu, Loriot 1990, nº 1490, p. 445
Autun (71)	*Solidus* (4,44 g)	Trèves	*RIC* IX, 49c

Figure 4 - Tableau de répartition des monnaies d'or isolées de Valentinien II (territoire français actuel).

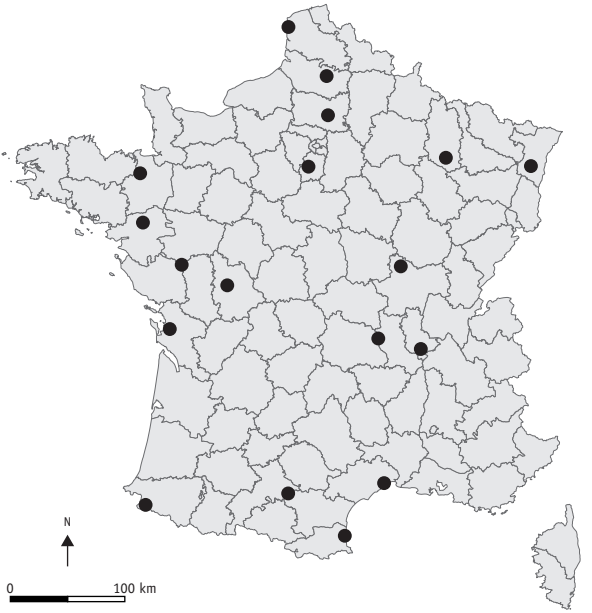

Figure 5 - Carte de répartition des monnaies d'or isolées de Valentinien II (territoire français actuel).

Bibliographie

CAG 71/1 : A. Rebourg, *Carte archéologique de la Gaule : Autun 71/1*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Ministère de la Culture, 1993.

Blanchet 1900 : A. Blanchet, *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule*, Ernest Leroux, Paris, 1900.

Bland, Loriot 2010 : R. Bland, X. Loriot, *Roman and Early Byzantine Gold Coins found in Britain and Ireland, with an appendix of new finds from Gaul*, Royal Numismatic Society Special Publication, London, 2010.

Callu, Loriot 1990 : J.-P. Callu, X. Loriot, *L'Or monnayé, II. La dispersion des* aurei *en Gaule romaine sous l'Empire*, Cahiers Ernest-Babelon, 3, Éditions APDCA, Juan-les-Pins, 1990.

Lempereur *et al.* 2011 : O. Lempereur, St. Martin, St. Alix, L'aureus de Sabine et les découvertes numismatiques du Faubourg d'Arroux (Autun, Saône-et-Loire), *BSFN*, 66-10, 2011, p. 276-285.

Loriot 1977 : X. Loriot, Inventaire provisoire des trésors de monnaies romaines découverts en Saône-et-Loire (71), *BSFN*, 23-6, 1977, p. 205-210.

Loriot 2003 : X. Loriot, Réflexions sur l'usage et les usagers de la monnaie d'or sous l'Empire romain, *RN*, 6e série, tome 159, 2003, p. 57-74.

Loriot 2013 : X. Loriot, Vingt ans après... Supplément à l'inventaire des trouvailles de monnaies d'or isolées faites en Gaule romaine (44 av. - 491 apr. J.-C.), *TM XXV*, 2013, p. 257-340.

Jean-Pierre GARNIER*

Le petit blanc au soleil de Louis XI « oublié » de l'atelier Saint-Lô

J'ai longtemps hésité à « ressusciter » le petit blanc au soleil[1] frappé à Saint-Lô dans la deuxième période du règne de Louis XI. En effet, notre collègue Jérôme Jambu, dans son étude sur cet atelier, publiée dans la *Revue numismatique* 2013[2], n'en connaissait pas, semble-t-il, l'existence.

Les dispositions légales : il est ordonné le 2 novembre 1475, au titre de 0,359, et au poids officiel de 1,558 g.

Il est frappé sous la maîtrise de Guillaume Basire, 1470 à 1486 ou 1487.

Description du petit-blanc (ou demi-blanc) au soleil de l'atelier de Saint-Lô (figures A-B)[3].

A

B

D/ ✠ LVDOVICVS ꝏ FRANCORV ꝏ RX[4], trois lys posés deux et un, dans un trilobe, avec au-dessus, un soleil à six rais, point secret sous la 19e lettre.

R/ ✠ SIT ꝏ NOMEN ꝏ DNI ꝏ BE(//)EDICTV, croix aux extrémités échancrées, dans un quadrilobe, point secret sous la 19e lettre.

Poids : 1,47 g ; diamètre maximum de l'exemplaire : 19,6 mm (collection privée).

Ce demi-blanc au soleil de Saint-Lô, est le seul exemplaire connu à ce jour pour notre atelier normand. Il apparaît pour la première fois dans un article du Dr. Julien Bailhache dans la *Revue Numismatique* de 1925, 2e partie, p. 174 et planche IV, fig. 3. Il s'agit de la photo d'un moulage détouré au scalpel, mais il n'y a aucun doute, c'est bien ce même rare et peut-être unique exemplaire. Pourtant, et curieusement, on relève p. 174, le commentaire suivant : « *Le blanc au soleil se trouve à chaque instant ; Le demi-blanc au soleil est au contraire assez rare* », alors que nos très longues recherches, nous ont prouvé qu'il est réellement très rare.

C'est plus de 70 ans après, que cette très rare monnaie réapparaît dans une vente de la maison Auctiones à Bâle, le 18 septembre 1996, lot no 2095[5].

* Membre d'honneur et ancien Président de la Société française de numismatique.
Merci à Frédéric Dalesme pour la mise aux normes en 300 dpi de mes photos.

1. Le type est appelé « unzain » sous Charles VIII.
2. Jambu 2013.
3. Références du type général, tous ateliers confondus : Lafaurie, p. 116, no 539, « le petit blanc ou demi-blanc au soleil du 2 novembre 1475, titre 0,359 » ; Hoffmann 1878, p. 68, no 21 et pl. XXXVII ; Ciani 126, p. 149, no 762, qui reprend les gravures d'Hoffmann ; Duplessy 1988 cite le petit blanc au soleil sous le no 585.
4. Polices privées de caractères spéciaux utilisées : © JP_Garnier_01 et JP_Garnier_02.
5. Date de son acquisition.

Comparons le petit blanc avec le blanc ci-après (figure 1) :

Figure 1 - Droits et revers.

Le blanc au soleil de Louis XI (figure 2) :

Figure 2

les A non barrés :

D/ ✠ LVDOVICVS ꝏ FRANCORV ꝏ REX, trois lys posés deux et un, dans un trilobe. Au-dessus un soleil à **huit rais**, point secret sous la 19e lettre, N romain avec barre à gauche.

R/ ✠ SIT ꝏ NOMEN ꝏ DNI ꝏ BENEDICTV, croix dans un quadrilobe, les extrémités sont échancrées, le point secret placé sous la 19e lettre.

Poids : 2,72 g ; diamètre maximum de l'exemplaire : 26,1 mm.

Dispositions légales : ordonné le 2 novembre 1475, titre 0,359, poids officiel 3,117 g.

Les variantes du blanc au soleil de Saint-Lô sont donc nombreuses :

Soleil à 8 rais (figure 3), soleil à 6 rais (figure 4), les A barrés ou non barrés Λ, doubles annelets (ꝏ) ou doubles points pleins séparatifs (⁝), N droits barrés à droite ou barrés à gauche, ou même onciaux, les N droits et les I sont toujours croisetés ɨ, sauf sur le petit blanc.

Figures 3-4

Soleil à 8 rais, avec une rare variante LVDOVICS (figure 5) :

Figure 5

D/ ✠ LVDOVICS ꝏ FRANCORV ꝏ RX
R/ ✠ SIT ꝏ NOMEN ꝏ DNI ꝏ BENEDICTV

Pour Louis XI, un élément chronologique nous est donné par la typologie car il y a des blancs au soleil à 8 rais puis à 6 rais. Ceux de son successeur Charles VIII n'étant qu'à 6 rais, nous pensons donc, que les exemplaires de Louis XI au soleil à 8 rais sont antérieurs aux exemplaires à 6 rais[6]. Pour les écus d'or au soleil, on peut constater le même passage du soleil à huit rais, au soleil à 6 rais.

Exemplaires de Louis XI avec soleil à six rais (figure 6) :

Figure 6

D/ ✠ LVDOVICVS ꝏ FRANCORV ꝏ RX
R/ ✠ SIT ꝏ NOMEN ꝏ DNI ꝏ BENEDICTV
Poids : 3,03 g.
Une variété plus rare avec un « n oncial » au droit (figure 7) :

Figure 7

6. Pour les écus d'or au soleil, on peut constater le même passage du soleil à huit rais, au soleil à 6 rais.

D/ ✠ LVDOVICVS ꝏ FRANCORV ꝏ REX
R/ ✠ SIT ꝏ NOMEN ꝏ DNI ꝏ BENEDICTV
Poids : 2,85 g.

Poids indicatif d'autres exemplaires variés du blanc au soleil de Saint-Lô : 2,96 g, 3,00 g, 2,69 g, 3,00 g.

Le poids moyen des 7 exemplaires est de 2,894 g.

Sous le règne de Charles VIII, KAROLVS ayant deux lettres de moins, il y aura FRANCORVM au lieu de FRANCORV.

Une dernière précision, il n'y a pas de O barrés, mais des O gothiques avec à l'intérieur deux excroissances, l'une à droite et l'autre à gauche (figure 8).

Observations :

Je profite aussi de cette communication pour préciser aussi qu'en numismatique il n'y a pas d'étoiles percées, mais des « molettes » dont le terme officiel et toujours utilisé, fait depuis toujours, référence aux molettes des éperons, en général à 5 ou 6 branches.

De même qu'il n'y a pas FRANCOZ[7] mais FRANCOR avec la lettre R ci-dessous fléchée d'après l'ouvrage de Louis-Alphonse Chassant[8] (figure 9).

Ɵ gothique

Figure 8

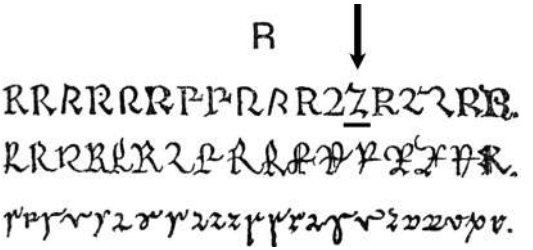

Figure 9

Bibliographie

CHASSANT 1884 : L.-A. Chassant, *Dictionnaire des abréviations latines et françaises*, 5e édition, Paris 1884.

CIANI 1926 : L. CIANI, *Les monnaies royales françaises de Hugues Capet à Louis XVI*, Paris 1926.

DUPLESSY 1988 : J. DUPLESSY, *Les monnaies françaises royales, T. 1, de Hugues Capet à Louis XII*, Paris, 1988.

HOFFMANN 1878 : H. HOFFMANN, *Les monnaies royales de France depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XVI*, Paris, 1878.

JAMBU 2013 : J. JAMBU, La Monnaie de Saint-Lô et la circulation des espèces en Basse Normandie à la fin du Moyen Âge (2nde moitié du XVe siècle), *RN*, 170, 2013, p. 411-472.

LAFAURIE 1951 : J. LAFAURIE, *Les monnaies des rois de France de Hugues Capet à Louis XVI, T. 1, de Hugues Capet à Louis XII*, Paris / Bâle, 1951.

7. JAMBU 2013, p. 451.
8. CHASSANT 1884.

Christian CHARLET*

Les émissions de la pièce de XXX sols d'argent aux deux bustes de Château-Regnault, millésime 1614

En 1862, Faustin Poey d'Avant publie une monnaie de XXX sols d'argent de la principauté de Château-Regnault et Linchamps en Ardenne montrant les deux bustes affrontés de ses souverains, François de Bourbon-Condé, prince de Conty et Louise-Marguerite de Lorraine-Guise qui lui avait apporté cette principauté à l'occasion de leur mariage en 1605[1].

L'auteur appelle cette pièce "Grand écu". Toutefois, par sa valeur affichée (30 sols), son poids (entre 19,50 g et 20 g pour les exemplaires retrouvés) ainsi que son module (39 mm), elle équivaut en réalité à un florin d'argent ou 2/3 de thaler, le thaler valant alors 45 sols[2]. On constate plusieurs discordances entre le dessin de Dardel[3] et la description succincte de Poey d'Avant qui écrit BORBONIVS au lieu de BOVRBONIVS et LOTHARINGIA au lieu de LOTARINGIA[4] (sic). Par ailleurs, le même indique pour le revers une ponctuation par points alors que Dardel dessine une ponctuation par petits fleurons en forme de croix, comme à l'avers. Enfin Poey d'Avant assimile ces petits fleurons à des rosaces alors qu'ils diffèrent des deux rosaces qui entourent la valeur XXX (figure 1).

Selon Poey d'Avant l'exemplaire dessiné par Dardel est celui du Cabinet des médailles et il diffère selon lui d'un autre exemplaire publié en 1790 par Duby sur lequel « les mots de la légende du droit sont séparés par des points »[5].

Photographiée ici pour la première fois (figure 2), la pièce du Cabinet des médailles (inv. nº 3410 fonds général, poids 20,11g) est d'une qualité exceptionnelle ; apparemment, elle n'a pas circulé. Son origine a été retrouvée : elle est répertoriée dans l'*Inventaire des monnoies d'or et d'argent du Cabinet du roi*, registre manuscrit dressé vers 1685-1686 et conservé au Cabinet des médailles[6]. Cette pièce y est ainsi décrite :

« Franciscus Bourbonius, Margareta a Lotharingia. Leurs bustes.
R/ In omnem terram sonus eorum. Leurs Armes ».

L'auteur de cette description, plus succincte encore que cela de Poey d'Avant, a pris quelques libertés avec la réalité en écrivant « Franciscus » au lieu de « F. » et en rajoutant aussi à LOTARINGIA le H qui ne figure pas sur la monnaie.

Dans son dessin, Dardel n'a pas reproduit les deux traces de cassure du flan présentes au droit de la pièce, au-dessus de la tête du prince de Conty ainsi que sur sa fraise. Faute plus grave, au revers, l'artiste n'a pas dessiné correctement les armes

* Membre titulaire de la Société française de numismatique, ancien historien Ville de Paris. Avec le concours de Jean-Yves Kind que je remercie spécialement, de même que la maison iNumis (Stéphan Sombart).

1. Poey d'Avant 1862, nº 6246. La princesse reçut cette terre souveraine de sa mère Catherine de Clèves qui la tenait elle-même de son père François de Clèves mort en 1561.
2. Le thaler de 45 sols existe pour la principauté voisine de Sedan, aux millésimes 1614 et 1615.
3. Poey d'Avant 1862, planche CXLIV nº 20. Voir photo dans Davenport 1974, nº 3824.
4. Les mêmes erreurs de légende se retrouvent chez Descharmes 1932.
5. Duby 1790, p. 445 et pl. XLVIII nº 8 avec référence aux tarifs Verdussen.
6. Cote gamma 46, page XLIV.

d'Alençon figurant dans l'écu aux armes des époux : il a oublié les besants, transformant ainsi fallacieusement ces armes en armes de France, c'est-à-dire celles du roi, ce qui s'apparente à un crime de lèse-majesté.

Une description correcte de la pièce, exacte et précise, est donc nécessaire. Deux ouvrages de référence sont ainsi utiles. Le premier est celui du lieutenant-colonel Karl Gustav, chevalier de Schultess-Rechberg (1792-1866)[7]. De 1840 à 1862 il publie, d'abord à Vienne puis à Munich, le *Thaler-Cabinet* en reprenant et en perfectionnant le répertoire des thalers connus frappés par les empereurs, les rois, les papes, les princes de l'Église, les villes libres, les princes souverains de l'Empire ou d'Italie, etc., travail effectué de 1765 à 1774 par David Samuel von Madai (7233 numéros répertoriés). En ce qui concerne l'avers aux deux bustes de la pièce de XXX sols, la description de Schultess-Rechberg est la meilleure.

En revanche, pour le revers, qui montre un écu couronné et fleuronné aux armes parties de Bourbon-Conty et de Lorraine-Guise, il ne détaille pas ces armes. Ce détail est fourni par l'avocat ardennais Henri Descharmes dans son étude de 1932 sur les monnaies de Chateau-Renault signalée par A. Dieudonné dans son *Manuel*[8]. Les deux auteurs, Schultess-Rechberg et Descharmes sont ainsi complémentaires.

Notre description est ainsi la suivante :

D/ (légende débutant à 11 h) : F+BOVRBONIVS+L+MARGARETA+A+LOTARINGIA+ ; Bustes affrontés de François de Bourbon et de Louise-Marguerite de Lorraine. Au-dessus, la couronne semi-royale des princes du sang. En dessous, sous un trait, la valeur XXX (sols) entre deux rosaces. Le tout dans un grènetis. Le prince, les cheveux courts et bouclés, est représenté en armes du temps, la tête séparée de l'armure par une large fraise qui était alors à la mode. La princesse porte un grand col de dentelle, également à la mode de l'époque, ainsi que des parures de perles et une élégante coiffure.

R/ +IN+OMNEM+TERRAM+SONVS+EORVM+1614

Dans un grènetis, écu fleuronné parti : au 1er coupé en chef de Bourbon-Condé (avec la brisure de branche cadette) et en pointe d'Alençon (France à la bordure chargée de sept besants) ; au 2e Lorraine coupé d'un trait parti de trois, soit huit quartiers. Ces huit quartiers, avec les alérions de Lorraine sur le tout, sont d'Aragon (1er) Naples-Sicile (2e), Jérusalem (3e), Hongrie (4e), Anjou (5e), Gueldre (6e), Juliers (7e), Bar (8e). Par rapport aux armes des ducs de Lorraine, l'ordre des quatre premiers quartiers de Lorraine est inversé, et, de surcroît, la présence d'un lambel sur la croix de Jérusalem indique que l'écu du prince et de la princesse de Conty est celui d'une branche cadette de Lorraine. Il est timbré de la couronne des princes du sang.

Cet exemplaire du Cabinet des médailles semble, pour le moment, être unique par sa légende et sa ponctuation par fleurons. En effets, on ne connaît que deux autres exemplaires montrant une ponctuation par fleurons ainsi que des rosaces encadrant la valeur XXX : ils sont légèrement différents. L'un, publié en 1985 par Jean-René De Mey

7. Schultess-Rechberg 1840, p. 444, no 1477 (Madai 2573). Ce rare ouvrage peut être consulté à la Bibliothèque du Cabinet des médailles.
8. Descharmes 1932, p. 22-23 et pl. III fig. 1 ; Dieudonné 1936, p. 148 et pl. III no 4 pour la pistole au millésime 1614.

Figure 1

Figure 2

Figure 3

Figure 4

Figure 5

Figure 6 (× 1,5)

dans son ouvrage sur *Les monnaies ardennaises*[9], montre un différent indéterminé avant le F de F + BOVRBONIVS à l'avers tandis que le fleuron précédant la légende + IN + OMNEM, etc., au revers, manque. La photo de De Mey est de trop mauvaise qualité pour pouvoir être reproduite.

L'autre exemplaire (collection privée poids 19,79 g) a été photographié plusieurs fois (figure 3)[10] Il montre également le même différent indéterminé avant le F de F + BOVRBONIVS ; toutefois, ce différent apparaît ici encadré par deux fleurons et la place que ceux-ci occupent est compensée par la suppression de la lettre R dans MARGARETA qui devient ainsi fautivement MARGAETA.

Dans ces deux exemplaires, la présence de ce différent indéterminé, absent de l'exemplaire du Cabinet des médailles, différent appelé *Zierath* (ornement) par Schultess-Rechberg et par Descharmes *rose* (à tort), conduit à des modifications dans les légendes : absence de R pour MARGARETA, resserrement des fleurons sur les mots et la légende dans l'exemplaire de De Mey.

Nous avons vu plus haut que Poey d'Avant, citant Duby, avait précisé que sur l'exemplaire publié par ce dernier la ponctuation par fleurons était remplacée par une ponctuation à points. Voici cet exemplaire, dessin original du *Tarif Verdussen* 1627 (figure 4) que Duby s'est contenté de reproduire à l'identique sans avoir vu la pièce[11]. On y constate plusieurs défauts : la légende de l'avers commence à 6 h au lieu de 11 h, le différent indéterminé manque, la valeur XXX sols est entourée de rosaces au lieu de points. Il est probable que l'auteur du dessin à mélangé les caractéristiques d'exemplaires différents.

En effet, à l'exception des trois exemplaires ci-dessus (Cabinet des médailles, De Mey et MARGAETA fautif), tous les exemplaires connus répertoriés depuis le XIXe siècle montrent une ponctuation par points et non par fleurons, y compris autour de la valeur XXX. De surcroît, tous débutent par le différent indéterminé. C'est notamment le cas des exemplaires photographiés : Davenport (1974), *iNumis* 44, 5 mars 2019, no 767 (ancienne collection Wormser 1982 ; poids 19,60 g) (figure 5), Robert (2009), Claoué (1993), Descharmes (1932) aujourd'hui conservé au Musée de l'Ardenne à Charleville-Mézières ; les exemplaires Rousseau 1860, Monnier 1874, Regnault 1878 et Meyer 1902, non photographiés, sont décrits dans leurs catalogues avec les mêmes caractéristiques.

Tous ces exemplaires identiques montrent, outre la différence de ponctuation, une différence de gravure des portraits qui sont moins soignés que ceux des trois exemplaires ponctués par fleurons : sur ces derniers, le visage, la fraise de François de Bourbon, la coiffure de Louise-Marguerite sont de meilleure facture[12].

On se trouve donc en présence d'au moins quatre coins différents pour cette pièce de Château-Regnault : un, sinon plusieurs semblables pour les exemplaires à ponctuation par points et un pour chacun des trois exemplaires variés (Cabinet des médailles, De Mey et MARGAETA fautif) à ponctuation par fleurons. Peut-on alors dater ces émissions ?

9. De Mey 1985, p. 22, no D25.
10. Charlet 2011, p. 257, fig. 12.
11. Verdussen 1627, p. 211 et Verdussen 1633, p. 178, qui écrivent « Daldre de Bourbon ».
12. Il est possible qu'ils aient été gravés par Nicolas Briot dont une des machines a pu servir à la frappe de la pièce de XXX sols de Château-Regnault comme ce fut le cas, de manière contemporaine, à Arches-Charleville et à Sedan pour les pièces de XXX sols de ces principautés.

Pour plusieurs raisons, on peut considérer l'exemplaire du Cabinet des médailles comme appartenant à la dernière fabrication : monnaie n'ayant pas circulé, cassures du coin à l'avers, absence de fabrication au millésime 1615, absence du diffèrent indéterminé avant F etc. Sachant que la pistole d'or unique du Cabinet des médailles fut donnée à Marie de Médicis fin 1614 (figure 6), on peut penser que la princesse de Conty donna à la Reine sa pièce de XXX sols d'argent en même temps[13]. Dans ces conditions, nous serions en présence d'une monnaie posthume pour François de Bourbon, frappée après sa mort survenue début août 1614. La princesse de Conty aurait alors procédé à une nouvelle émission de cette pièce de XXX sols, différenciée de la première par la présence des fleurons dans la ponctuation ainsi que des rosaces autour de la valeur.

De ce fait, les exemplaires à la ponctuation par points appartiendraient à une première émission réalisée du vivant de F. de Bourbon, entre le 1er janvier et août 1614. Les deux exemplaires fautifs aux fleurons et rosaces, celui de De Mey et le MARGAETA, traduiraient les difficultés rencontrées par le nouveau graveur pour maîtriser la réalisation de la nouvelle émission.

La pistole et la pièce de XXX sols de Château-Regnault, les deux au millésime 1614, échappèrent au décri du 5 décembre 1614[14] qui frappa les monnaies d'or et d'argent des princes d'Arches-Charleville et de Sedan, voisins de Château -Regnault et Linchamps, notamment leurs pièces de XXX sols équivalentes à celles de Château -Regnault. Toutefois, la princesse en arrêta la fabrication au profit de celle d'un quart d'écu d'argent, imité de la pièce française correspondante et qui fut décrié par la Cour des monnaies le 19 décembre 1616[15].

Bibliographie

Charlet 1987 : Chr. Charlet, Quand Malherbe entretenait Peiresc de numismatique, *Annales du Groupe numismatique de Provence*, II, Aix-en-Provence, 1987, p. 31-36.

Charlet 2011 : Chr. Charlet, Charlène, Grace et Sissi : trois icônes couronnées distinguées par la numismatique, *BSFN*, 66-9, 2011, p. 252-257.

Charlet, Kind 2015a : Chr. Charlet, J.-Y. Kind, Trois exceptionnelles monnaies d'or ardennaises du Cabinet des médailles (1608-1614), *BSFN*, 70-2, 2015, p. 46-53.

Charlet, Kind 2015b : Chr. Charlet, J.-Y. Kind, Quarts d'écu et douzain de Château-Regnault, douzain inédit de Charleville, datés par les archives, *BSFN*, 70-5, 2015, p. 121-126.

Davenport 1974 : J. S. Davenport, *European Crowns* 1600-1700, Galesbourg (Illinois, USA), p. 251, n° 3824 (Claoué 1993 n° 1253 ?).

De Mey 1985 : J. R. De Mey, *Les monnaies ardennaises*, Bruxelles, 1985.

Descharmes 1932 : H. Descharmes, Les monnaies de Château-Regnault, *Nouvelle Revue de Champagne et de Brie*, 1932, p. 86-123.

Dieudonné 1936 : A. Blanchet, A. Dieudonné, *Manuel de numismatique française*, Paris, 1912-1936, t. IV (Dieudonné).

Duby 1790 : P. A. Tobiesen Duby, *Monnoies des prélats et barons de France*, Paris, 1790.

13. Cf. Charlet, Kind 2015a, p. 50-51 ; Charlet 1987, p. 33. Le poids élevé (plus de 20 g) de la pièce du Cabinet des médailles est un argument supplémentaire en ce sens.
14. Morel-Fatio 1888, n° 191 ; Charlet, Kind 2015b, p. 122.
15. Morel-Fatio 1888, n° 194 ; Charlet, Kind 2015b, p. 122.

Morel-Fatio 1888 : Collection A. Morel-Fatio d'imprimés monétaires royaux donnés au Cabinet des médailles de la BnF, nos 5-353 (1541-1666).
Poey d'Avant 1862 : F. Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France*, 3 vol., Paris, 1858-1862, t. III, 1862.
Schultess-Rechberg 1840 : K. G. Chevalier de Schultess-Rechberg, *Thaler-Cabinet*, Vienne / Munich, 1840-1867, 3 vol., T. I. 1840.
Verdussen 1627 et 1633 : H. Verdussen, *Carte ou Liste* (1627) et *Ordonnances et Instruction* (1633) en Anvers, chez Hierosme Verdussen, imprimeur des Mounoyes de Sa Majesté, 1627 et 1633.

Catalogue de vente de collections (liste non exhaustive)

Rousseau (Jean), *Monnaies féodales françaises*, décrites par Benjamin Fillon, Paris, 1860, p. 109, no 886.
Monnier (M.), 7-11 avril 1874, Rollin et Feuardent, Paris, 1874, no 1534.
Regnault (M.), 18-22 mars 1878, Hoffmann, Paris, 1878, no 281.
Meyer (H.), 25 mai-14 juin 1902, Rollin et Feuardent, Paris, 1902, no 2115.
Boudeau (C.), *Monnaies françaises provinciales*, Paris, s.d. (1910), no 1827.
Anonyme (Wormser), 12-13 novembre 1982, Jean Vinchon, Monte-Carlo, 1982, no 397 ; puis CGB-CGF, 19 juin 2008, Paris, 2008, no 429 ; puis *iNumis* 44, Paris, 5 mars 2019, no 767.
Anonyme (de Jonghe ?), 22-23 novembre 1984, Kölner Münzkabinett Auktion 37, Cologne, 1984, no 1489 ; puis « Robert », CGB-CGF, 18 juin 2009, Paris, 2009, no 775 ; puis Künker Auktion 319, 12 mars 2019, Osnabrück, no 2592.
Anonyme (Claoue), 26-28 avril 1993, Crédit de la Bourse, Paris, 1993, no 125.

Les exemplaires cités antérieurs à 1974, non photographiés, sont susceptibles d'être les mêmes, au moins pour certains, que les exemplaires photographiés depuis 1974, revendus dans des ventes ultérieures jusqu'en mars 2019.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2020

Présidence : Mme Catherine Grandjean, présidente de la SFN.
Membres présents : Mmes et MM. M. Amandry, S. Berger, M. Bompaire, L. Calmels, Chr. Charlet, K. Charrier, J. Dharmadhikari, J.-P. Garnier, G. Gautier, D. Hollard, A. Hostein, Y. Jézéquel, M. Meguelati, A. Ronde, S. de Turckheim-Pey, P. Villemur, R. Wack, Fr. Wojan.
Membres excusés : Mmes et MM. Fr. Duyrat, O. Charlet, P.-O. Hochard, Br. Jané, J. Jambu, Ph. Mathieu, C. Morrisson, S. Nieto-Pelletier, L. Schmitt, A. Suspène.

La présidente ouvre la séance en souhaitant une bonne et heureuse année 2020.

BSFN

Pas de procès-verbal à adopter ce mois-ci.

Élection

Pas d'élection ce mois-ci.

Candidature

Une nouvelle candidature est présentée à l'assemblée, celle de M. Dimitri Gérothanasis, parrainée par Mme Catherine Grandjean et M. Michel Amandry.

Annonces

La présidente rappelle au préalable quelques dates importantes :

- Les Journées numismatiques 2020 se tiendront dans la principauté de Monaco du 29 au 31 mai, en association avec la Société italienne de Numismatique. Sur les dix communications, trois sont réservées à nos collègues italiens. Pour les sept communications restantes, un comité scientifique a été mis en place. Les projets de communication doivent être adressés au secrétariat de la SFN avant le 31 janvier, délai de rigueur.
- L'assemblée générale ordinaire de la Société française de Numismatique aura lieu le samedi 7 mars prochain, en salle W. Benjamin, à l'INHA.

Publications

La présidente donne la parole à M. Christian Charlet qui présente (en l'absence de l'un des auteurs, M. Bruno Jané) la publication suivante : Bruno Jané, Marion Stef (avec la collaboration de MM. Christian Charlet et Jean-Christophe Blanchard), *Le monnayage des princes-évêques de Verdun (Xe-XVIIe siècles) : une prestigieuse collection du Musée de la Princerie*, Metz, 2019.

La présidente fait circuler les périodiques reçus récemment :

- *L'Écho des Calètes*, 192, novembre 2019 ;
- *Numismatisches Nachrichtenblatt*, 12, 2019 et 1, 2020 ;
- *Svensk Numismatisk Tidskrift*, 7, 2019.

Communications

MM. Dominique Hollard, Kévin Charrier, Jean-Pierre Garnier et Christian Charlet prononcent tour à tour leur communication.

À l'issue de celles-ci, la présidente remercie les orateurs et les auditeurs qui ont pu participer à cette séance de reprise en dépit des grèves de transport. Elle donne rendez-vous à l'assemblée pour la prochaine séance ordinaire (samedi 1er février) en renouvelant ses vœux de bonne année. Elle déclare la séance close.

Annexe au procès-verbal de séance

Suite à la publication de deux articles, le Conseil d'administration de la Société française de Numismatique, réuni le samedi 11 janvier, a souhaité apporter la mise au point suivante, suivie d'un droit de réponse par M. Christian Charlet :

– Communiqué du conseil d'administration –

« Suite à la récente mise en cause, dans une publication extérieure, de l'auteur d'un article paru dans la *RN* 2019, le Conseil d'administration de la Société française de Numismatique (SFN), qui déplore un tel procédé, tient à réaffirmer son total soutien aux directeurs de la *Revue numismatique* et son entière confiance à son comité de lecture dans les choix qu'il effectue afin de continuer à assurer le niveau d'excellence qui est celui de cette revue – publication internationale de rang A –, tout en ouvrant celle-ci, comme le fait la SFN elle-même pour ses séances de présentations, aux jeunes auteurs et chercheurs. Il rappelle à cet égard que le comité de lecture de la *Revue numismatique*, composé d'experts reconnus, s'impose, dans la sélection des projets d'articles qui lui sont soumis, une déontologie très stricte et des règles de bonne pratique clairement établies, connues et reconnues pour l'évaluation par les pairs, indépendamment du cursus de l'auteur.

La SFN soutiendra, le cas échéant, l'auteur ainsi mis en cause *ad nominem* et sans argumentation scientifique, M. Nicolas Joniaux, dans ses démarches pour obtenir un droit de réponse dans la publication concernée. »

– Droit de réponse de M. Christian Charlet –

« Le Conseil d'Administration de la SFN m'a exposé, le 11 janvier 2020, qu'il avait reçu des critiques à mon encontre, suite à deux remarques de ma part figurant dans deux publications récentes. Particulièrement désireux de donner satisfaction au Conseil d'Administration et d'éviter toute équivoque dans l'esprit des lecteurs, je tiens à rappeler mon attachement inconditionnel à la SFN, dont je suis membre depuis 42 ans sans interruption, ainsi qu'à apporter les explications et précisions suivantes.

1. S'agissant de ma remarque relative à la *Revue numismatique* 2019 (*Cahiers numismatiques* nº 222 de décembre 2019, p. 43), l'étonnement exprimé de ma part ne concerne évidemment ni les Directeurs, ni le Comité de lecture de la *Revue numismatique*, publication à laquelle je suis particulièrement attaché puisque je lui ai donné 10 articles depuis 1990. Je connais ainsi, depuis plusieurs décennies, la qualité de la *Revue numismatique*, ce qui m'a permis de le faire savoir à de nombreux lecteurs depuis plus de 40 ans. Je n'ai pas à juger du choix des articles qui relève du Comité de lecture de la *Revue*, gardant simplement, comme tout lecteur, le droit d'en apprécier le contenu après lecture. Au cas particulier de l'article en cause, j'ai bien précisé que le découvrant après rédaction de ma propre étude sur le même sujet, et début de publication, je ne pouvais matériellement pas le prendre en considération sur le fond qu'après entière publication de mon propre travail prévue en 2021. J'ai adopté la même démarche vis-à-vis d'une publication belge ayant traité du même sujet.
   Je renouvelle donc, solennellement, à la SFN et à la *Revue numismatique* toute ma confiance qui n'a jamais été mise en défaut depuis 42 ans.
2. S'agissant de la publication, dans le *Bulletin numismatique* de janvier 2020, de la relation de la vente aux enchères organisées à Monaco en novembre dernier, ma comparaison avec la France ne concernait que le regret de la raréfaction de ventes françaises comparables, notamment à Paris. Elle n'avait strictement rien à voir avec l'intérêt porté en France, d'une manière générale, à la numismatique, lequel ne se limite pas, heureusement, aux seules ventes et enchères, objet de mon propos. »

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

TARIFS POUR 2020

Cotisation annuelle seule (sans le service du *Bulletin*)

Membres correspondants (France et étranger)	28 €
Membres titulaires	37 €
Institutionnels et membres assimilés	37 €
Étudiant (moins de 28 ans et avec justicatif)	2 €
Droit de première inscription	8 €
Abonnement au *BSFN*	
Membres de la SFN	
France	28 €
Étranger	37 €
Non membres de la SFN	
France	40 €
Étranger	45 €
Vente au numéro	5 €
Changement d'adresse	1,50 €

Compte bancaire	BRED Paris Bourse
Code BIC	BRED FRPPXXX
N° IBAN	FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros. Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique
10 numéros par an — ISSN 0037-9344
N° de Commission paritaire de Presse : 0520 G 84906

Société Française de Numismatique
Reconnue d'utilité publique
Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris
http://www.sfnumismatique.org | sfnum@hotmail.fr

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil d'administration assure l'examen des correspondances des membres par deux rapporteurs avant publication.

Directeur de la publication : Catherine GRANDJEAN
Secrétaire de rédaction : Pierre-Olivier HOCHARD
(pierre-olivier.hochard@univ-tours.fr)

Prépresse : Fabien TESSIER
Imprimerie Corlet

9 770037 934005